



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le 19 juillet 2018

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

Avis de prolongation d'une enquête publique

Par arrêté du 11 juin 2018, le préfet du Rhône a prescrit une enquête publique relative à la demande d'autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement présentée par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon (SMAAVO) pour des aménagements hydromorphologiques et piscicoles du Pontet et de la Luyne sur le territoire de la commune de SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON.

Compte tenu du dysfonctionnement qui a affecté le registre électronique mis en place dans le cadre de l'enquête qui s'est traduit par une impossibilité pour le public d'y déposer des contributions pendant 4 jours, le commissaire-enquêteur a décidé, au titre de l'article R.123-6 du code de l'environnement, de prolonger l'enquête jusqu'au 8 août 2018 inclus.

Pour le directeur départemental
le chef de service
Laurent GARIPUY